

Plan Local d'Urbanisme de HORBOURG-WIHR



Orientations d'Aménagement et de programmation

APPROUVÉ
par décision du Conseil Municipal
le 16 JAN. 2012
Horbourg-Wihr, le 16 JAN. 2012
Le Maire :



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Helmut Musch.

Le Maire :
Par délégation

Helmut MUSCH
Adjoint à l'Urbanisme et à
la Voirie





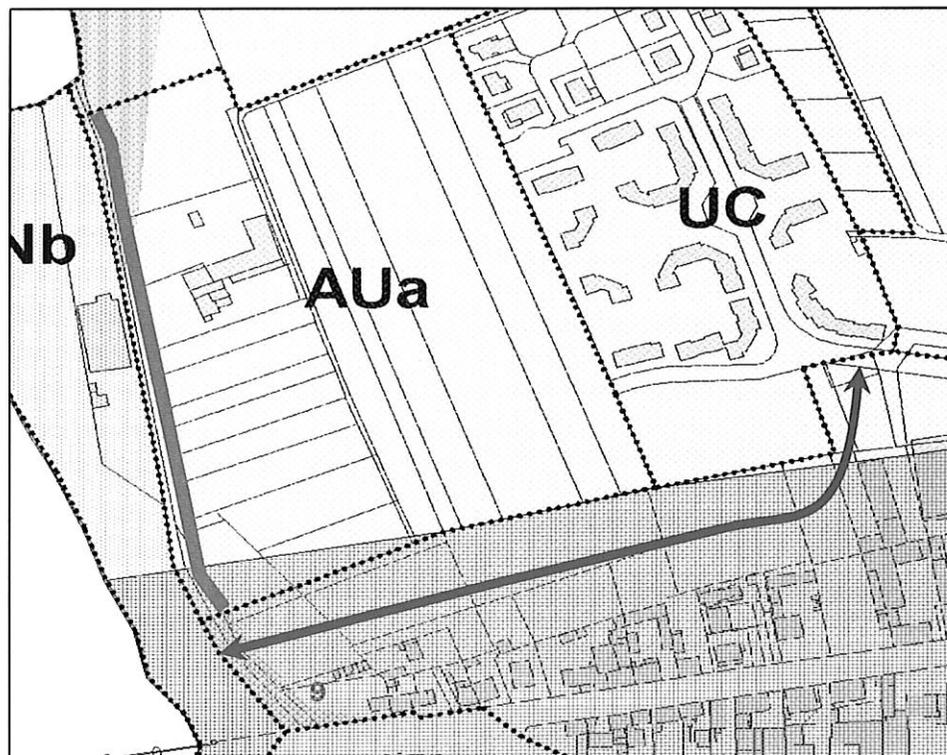
- ↔ Bouclage routier à créer d'une largeur minimale de 8 mètres
- ↔ Préservé une possibilité de desserte par le rond point
- ▧ Transitions paysagères à créer

Grands principes

Des plantations, le long des voies devront assurer la transition entre les espaces ouverts à vocation agricole et les espaces urbanisés à créer. Les plantations devront préférer une organisation favorisant les espèces plus sauvages au contact des espaces ouverts et plus ornementales à l'intérieur du tissu bâti.

Les cheminements à créer devront favoriser les bouclages vers les embranchements existants pour éviter tout enclavement des secteurs urbanisés. Des réservations seront prévues pour l'aménagement de pistes cyclables le long des voies.



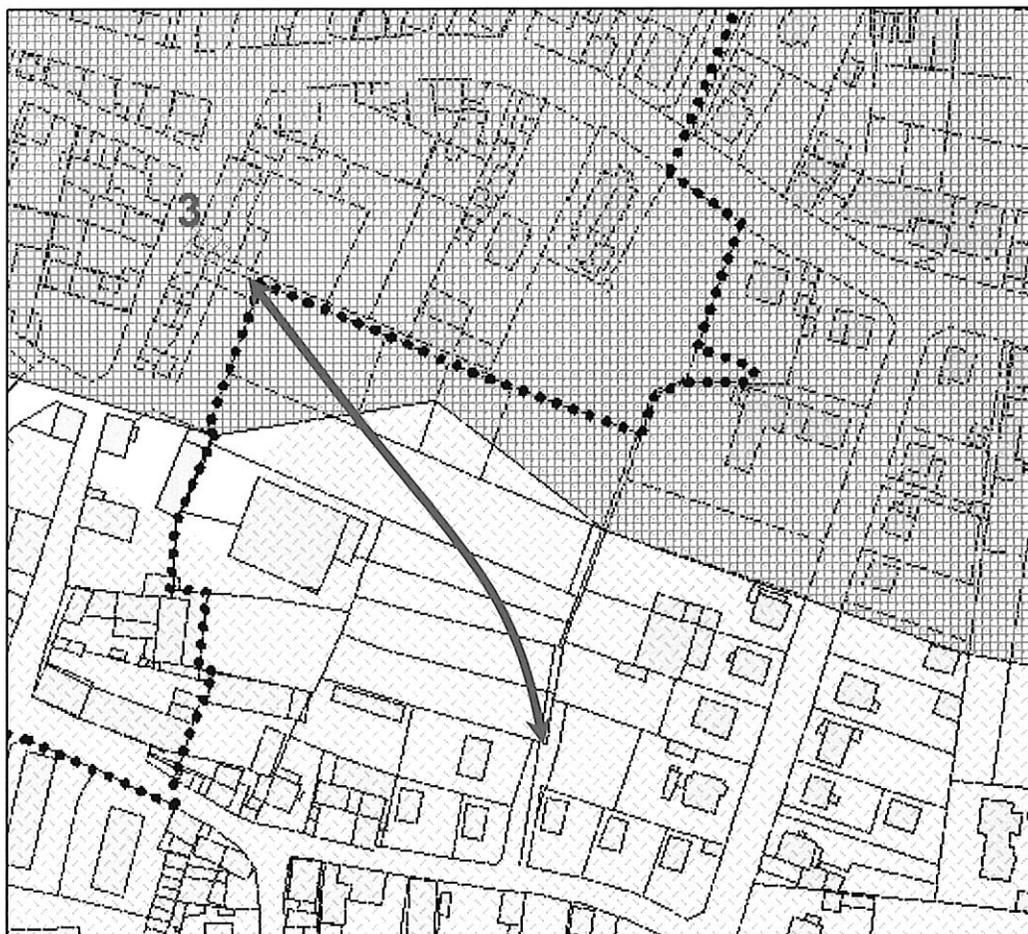


Grands principes

Un bouclage routier complet devra être créé au niveau des arrières de parcelles, pour éviter la prolifération de servitudes de passages débouchant sur la Grand Rue. Par ailleurs les abords de l'IlI considérés comme corridors écologiques sont protégés par la mise en place d'une transition paysagère d'une largeur approximative de 10mètres.

↔ Bouclage routier à créer d'une largeur minimale de 8 mètres

█ Transitions paysagères à créer à base d'essences locales

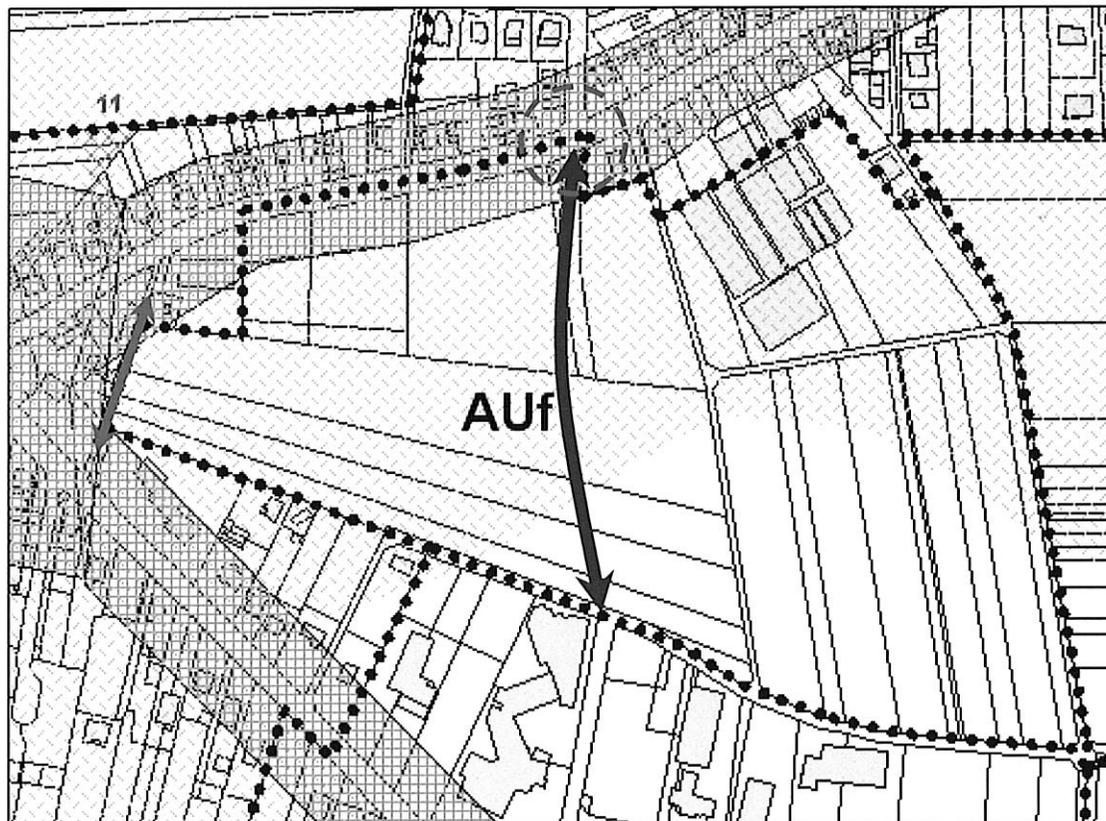


Grands principes

Un bouclage routier complet devra être créé pour assurer une desserte cohérente des parcelles enclavées en seconde ligne.

Une amorce de voie à déjà été réalisée par la commune, il s'agit de la rue des Jardins.

↔ Bouclage routier à créer d'une largeur minimale de 8 mètres



Grands principes

L'aménagement de la zone AUF devra permettre la finalisation du bouclage de la rue de la Tuilerie.

Au cœur de la zone AUF, un bouclage routier complet devra être créé pour relier la rue de Strasbourg à la Grand Rue. Il devra déboucher au niveau du carrefour entre la Grand Rue et la rue Gloxin.

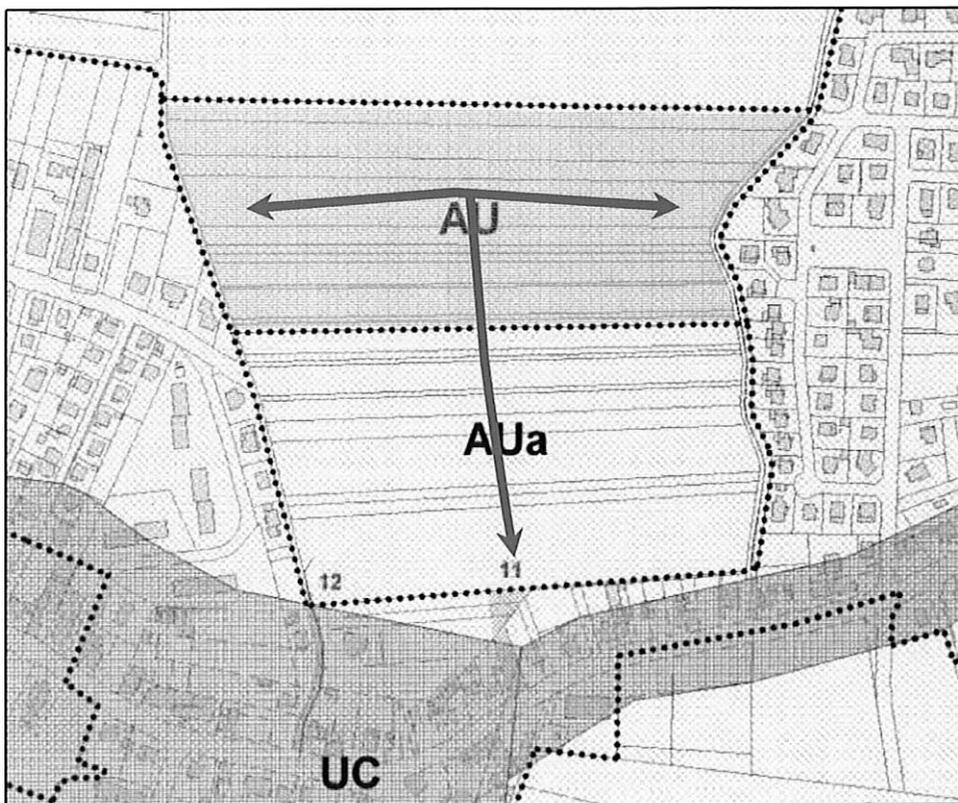
- ↔ Bouclage routier à créer d'une largeur minimale de 8 mètres
- ↔ Bouclage routier à créer d'une largeur minimale de 10 mètres
- ⋯ Sortie sur le carrefour à réaliser



Grands principes

Les secteurs d'extensions futures (Aua, Aue1, Aueg et Aue) sont soumis aux inondations, la zone rouge sur le plan ci contre représente la zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé inconstructible. De fait le sud des zones d'extensions sera destiné à accueillir du stationnement et/ou des espaces publics mais en aucun cas des constructions destinées à l'habitat ou à accueillir du public, et ce, dans le respect du règlement du PPRI applicable de droit (et qui prévaut sur le règlement du PLU).

 Secteur soumis à l'aléa inondation dédié au stationnement et aux espaces publics.



↔ Liaison routière à créer

■ Zone programmée au-delà de l'échéance 2025

Grands principes

Ces deux secteurs d'extension (Aua et AU) devront s'inscrire dans une logique d'interconnexion entre Horbourg et Wihr. Le schéma de voirie devra être mis en place dans ce sens.

Par ailleurs compte-tenu des surfaces importantes en jeu, un volet programmation est mis en place. L'ouverture à l'urbanisation de la zone AU pourra être engagée sous 2 conditions :

- Que l'on soit au-delà de l'année 2025.
- Que la zone Aua adjacente soit entièrement urbanisée.